

LE PUBLICISTE.

QUINTIDI 5 Prairial, an VI.



Réparation à Messine des malheurs occasionnés par le tremblement de terre, il y a quelques années. — Copie de la lettre du général Buonaparte aux soldats de terre et de mer de l'armée de la Méditerranée. — Lettre du général Fressinet, au citoyen Mangourit, contenant des détails de la défaite des rebelles des petits cantons suisses. — Réception du citoyen Treilhard à la place de directeur.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 francs pour six mois, et 45 fr. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

I T A L I E.

De Messine, le 20 floréal.

Notre ville, qui avoit été détruite, en grande partie, par le tremblement de terre du 5 février 1783, recouvre par degrés son ancienne splendeur. La plupart des rues qui avoient été renversées se repeuplent de maisons & de palais plus magnifiques qu'avant cette catastrophe. Ce retour de prospérité est dû à la réduction des impôts, & sur-tout aux franchises commerciales que le roi a accordées à notre port à la suite de ce désastre. La province de Calabre, qui perdit trente mille habitans dans cette seule journée, & qui compte une multitude de villes & de villages détruits de fond en comble, répare plus lentement ses pertes. On y rebâtit la plupart des maisons en bois, afin que leur éboulement soit moins dangereux pour les propriétaires, dans le cas où ce funeste événement viendrait à se renouveler. Un édit du roi ayant supprimé les couvens détruits par le tremblement de terre, la circulation de l'argent a éprouvé une diminution considérable dans cette province; tout le numéraire s'écoule vers Naples.

S U E D E.

De Stockholm, le 8 floréal.

S. M. se rendra incessamment à Carlscrown, pour y voir l'escadre et les travaux qu'on y fait.

La nouvelle ordonnance militaire est achevée, et on l'imprime actuellement; elle diffère des précédentes, en ce qu'elle ne fait aucune distinction des peines à infliger aux officiers et bas-officiers, qu'ils soient nobles ou roturiers.

P R U S S E.

De Berlin, le 16 floréal.

Le frere du représentant du peuple Chénier est actuellement consul à Elbing à la place du citoyen Rostenstiel, qui se trouve à Rastadt.

A L L E M A G N E.

Des frontieres du Rhin, le 28 floréal.

L'Allemagne est inondée d'une gazette étrangère, dans laquelle on dit avec affectation que l'ambassadeur d'Angle-

terre, à Constantinople, est parvenu, à force d'argent & de séduction, à détacher la Porte de la France; mais, personne n'ajoute foi à une fable aussi invraisemblable. Il est même des personnes bien informés, qui annoncent que sous peu, on sera fort étonné des procédés de la Porte envers le gouvernement de France, & qui semblent croire que le formidable armement de la Méditerranée est destiné à seconder les projets de la république.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

De Toulon, le 25 floréal.

Je vous envoie copie de la lettre de Buonaparte aux soldats de terre & de mer de l'armée de la Méditerranée, mise à l'ordre le 21 floréal, au quartier-général de Toulon:

« Soldats, vous êtes une des ailes de l'armée d'Angleterre; vous avez fait la guerre de montagnes, de plaines, de sièges; il vous reste à faire la guerre maritime.

« Les légions romaines que vous avez quelquefois imitées, mais pas encore égales, combattoient Carthage tour-à-tour sur cette même mer & aux plaines de Zama. La victoire ne les abandonna jamais, parce que, constamment, elles furent braves, patientes à supporter les fatigues, disciplinées & unies entre elles.

« Soldats, l'Europe a les yeux sur vous; vous avez de grandes destinées à remplir, des batailles à livrer, des dangers, des fatigues à vaincre; vous ferez plus que vous n'avez fait pour la prospérité de la patrie, le bonheur des hommes & votre propre gloire.

« Soldats, matelots, fantassins, canonniers ou cavaliers, soyez unis; souvenez-vous que le jour d'une bataille, vous avez besoin les uns des autres.

« Soldats-matelots, vous avez été jusqu'ici négligés; aujourd'hui, la plus grande sollicitude de la république est pour vous; vous serez dignes de l'armée dont vous faites partie.

« Le génie de la liberté qui a rendu la république, dès sa naissance, l'arbitre de l'Europe, veut qu'elle le soit des mers & des contrées les plus lointaines ».

Signé, BUONAPARTE.

Le général de brigade, chef provisoire de l'état-major-général,

MAX. CAFFARELLI.

Hier, Buonaparte alla à bord du vaisseau *l'Orient*, de 110 canons. Le pavillon amiral y fut arboré & salué de toute l'escadre. Les bâtimens furent tous pavoisés, & on entendit plusieurs fois les cris de *vive la république, vive Buonaparte*. Sous deux fois vingt-quatre heures, tout sera dehors, à moins que les vents ne s'y opposent, car tout est prêt.

ARMÉE FRANÇAISE DANS L'HELVÉTIQUE.

A Zurich, le 19 floréal, an 6.

Extrait d'une lettre de l'adjudant-général Pressinet, chef de l'état-major de la brigade de gauche, au citoyen Mangourit, résident du gouvernement français à Saint-Maurice, en Valais.

... Le 10 du courant, à dix heures du soir, je reçus ordre du général Schawembourg de me porter aux avant-postes d'une petite colonne qui se trouvoit sur la rive gauche du lac de Zurich. Je partis aussitôt avec mes adjoints, & arrivai, à deux heures du matin, au village de Richtenschwil; tout étoit tranquille; l'ennemi très-près, nous dominant de toutes parts, paroissant nous observer & vouloir former un camp sur une hauteur où nous devions avoir au moins une grand-garde; au jour, lorsque j'eus bien reconnu cette position, j'ordonnai au chef de bataillon Lenuz, de la 76^e demi-brigade, d'y envoyer 80 hommes pour s'en emparer.

Le combat le plus terrible s'engagea, & l'ennemi disputa long-temps son terrain. Je fus de suite attaqué par ma gauche, sur le bord du lac, par une forte colonne avec du canon; je me portai à sa rencontre, & lui opposai une pièce de 8 d'artillerie légère, qui fit le meilleur effet.

Le combat continuoit toujours sur la hauteur; l'ennemi avoit reçu d'autres forces; j'ordonnai à nos troupes de venir s'appuyer sur le village. Là, j'avois une très-petite réserve que j'avois embusquée, avec une pièce de canon de 4. Nos soldats se rallièrent à elle, & attendirent l'ennemi qui s'avançoit de pied ferme: nous le reçûmes à six pas par une décharge de mousqueterie & d'artillerie, qui porta la mort dans tous ses rangs. Dans cet instant, il m'arriva un renfort de quatre compagnies, toujours de la 76^e demi-brigade, dont une de grenadiers; aussitôt je fis battre la charge, & la bayonnette en avant, nous regagnâmes bientôt le terrain que nous avions perdu: l'ennemi fut poursuivi assez loin, il fuit de tous côtés. Il étoit deux heures de l'après-midi, nous combattions depuis huit heures du matin, tout le monde étoit harassé de fatigue. La perte de l'ennemi a été terrible, plus de trois cents sont restés sur le champ de bataille; & de l'aveu de leurs officiers, il y en a bien davantage de blessés. Je n'ai eu que 13 compagnies qui ont combattu plus de 5,000 hommes. Nos troupes en général se sont conduites avec le plus grand courage: depuis la guerre, jamais on n'a vu déployer plus de valeur; officiers comme soldats, ont combattu comme des lions.

Nous marchâmes le 14 sur Notre-Dame des Hermites, ou Einsiedlen; je me suis saisi de la vierge miraculeuse, & l'ai faite mener au général Schawembourg, qui, de suite, l'a faite partir pour Paris. Elle étoit pauvre, les moines l'avoient dépouillée, en partant, de tous ses bijoux, & ne lui ont laissé que ce qu'ils n'ont pas pu emporter. Tu es sûrement instruit que le canton de Saint-Gall étoit récalcitrant, & dans ce moment il a fait, comme les autres, sa paix.

Ces Suisses fanatisés étoient durs à combattre; ils ont été braves comme des Césars. C'est M. de Paliwichny qui étoit leur général; il reçut une balle dans la main. Il y eut un de leurs drapeaux sous lequel ils ont perdu trois officiers. Ils avoient résolu de nous faire retourner à Zurich; mais, comme vous savez, nous ne faisons pas retraite facilement.

P. S. Après le combat, quatre cantons se séparèrent

& retourneront se garder respectivement chez eux, qui sont Glaris, Schwyz, Appenzell & Uri, & de là, enverront des députés pour traiter de la paix, en acceptant la constitution.

De Paris, le 4 prairial.

C'est avant-hier, vers dix heures du soir, que Treillard est arrivé à Paris. Il s'est soustrait aux honneurs préparés pour son entrée. Il est descendu dans sa maison, rue des Maçons, & s'est ensuite rendu au directoire pour voir & embrasser ses nouveaux collègues.

Hier, à midi, il a été admis au directoire en séance publique, au bruit du canon & d'une musique guerrière. Au moment où il entroit, on a joué l'air: *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?* Il a été accueilli par une foule immense & de nombreux applaudissemens.

Après avoir reçu de ses collègues l'accolade fraternelle, il a prononcé le discours suivant:

CITOYENS DIRECTEURS,

« Au moment où le vœu du corps législatif a marqué ma place auprès de vous, mon premier regard s'est porté sur l'immensité de la charge qui m'étoit imposée; je n'ai senti que mon insuffisance. Bientôt mes yeux se sont fixés sur les collègues auxquels je vais être associé; ne trouvant parmi eux que d'anciens frères d'armes, que des amis, ma confiance s'est ranimée, & sans me flatter de réparer entièrement la perte que vous avez faite, je me suis empressé de venir encore une fois consacrer à la république toute mon existence, & combattre avec vous tous ses ennemis, sous quelque couleur qu'ils osent se montrer.

» Citoyens directeurs, recevez mon serment.

» Je jure haine à la royauté, à l'anarchie, attachement & fidélité à la république & à la constitution de l'an 3.

Merlin, président du directoire, répond en ces termes au citoyen Treillard:

CITOYEN COLLEGE,

« En vous appelant à siéger dans le directoire exécutif, l'assemblée électorale de France a tout-à-la-fois rempli le vœu du peuple français & comblé nos desirs les plus sincères. Les titres nombreux qui vous rendent cher à tous les amis de la république & de la constitution, ont dicté les suffrages du corps législatif; l'estime & l'amitié qui depuis long-tems vous unissoient à chacun des membres du directoire, ont élevé dans nos cœurs un autel à la reconnaissance, pour un choix aussi utile à la république qu'agréable pour nous personnellement.

» Sans doute, de justes regrets sont dûs à l'estimable collègue que le sort nous enlève: mais est-il quelque carrière où de tels hommes ne servent toujours la patrie d'une manière digne d'elle? Et n'est-ce pas pour les amis de la liberté, un nouveau motif de s'attacher à notre constitution, que de voir cette heureuse succession de magistrats qui promet à la république un gouvernement toujours dans la vigueur de l'âge, & pour lequel il n'y a à redouter ni l'inexpérience de la jeunesse, ni l'affoiblissement de la vieillesse, éternelles maladies des sociétés politiques?

» En prenant place au milieu de nous, recevez, citoyen collègue, l'expression de tous nos sentimens; c'est à d'anciens compagnons d'armes, c'est à des amis que vous vous associez; & à quelle époque? à celle où le corps législatif le plus républicain & l'un des plus éclairés qui ait encore existé, ouvre sa carrière sous les auspices de l'union la plus intime, la plus franche avec le gouvernement. — Puisse cette union

alimentée par les vertus républicaines, être pour nos ennemis un sujet de crainte & de terreur, comme elle est pour le peuple français & pour ses amis un sujet d'espérance & de satisfaction.

Douze coups de canon annoncent l'installation du nouveau directeur.

— Le télégraphe, ligne de Dunkerque, est, ces jours-ci, en mouvement perpétuel. Il a transmis, le 3 prairial, au matin, la dépêche suivante de Dunkerque à Paris.

Le commandant de Dunkerque, au ministre de la guerre.

« Je viens d'apprendre que la flotte se porte vers l'Angleterre, après avoir abandonné sa position devant le port d'Ostende ».

— On dit que l'escadre de Toulon a mis en mer le 26 floréal, & que Buonaparte s'est embarqué sur l'Orient.

— On cite une lettre écrite en pleine mer, portant que notre flotte s'approche de la flotte anglaise. La même lettre donne à entendre que nous allons aux Indes.

Les états de Toulon portent cette flotte à 13 vaisseaux de ligne, 6 frégates, 2 bricks, & 8 flottes, 4 avisos, 4 bombards, 6 canonnières, non compris les bâtimens de transports pour les munitions & effets militaires.

On croit généralement dans le Midi que l'isle de Corse sera le point de réunion de cette escadre, de celles de Gênes & de Civita-Vecchia, & que c'est de là que ces forces combinées se rendront à leur destination.

On remarque que Buonaparte, dans ses dépêches de Toulon, ne prend que le titre de *général en chef*, sans désignation d'armée.

Dans ses lettres particulières, il se donne le titre de *membre de l'institut*.

Les lettres que ses amis lui écrivent sont adressées au *général de l'armée d'Angleterre, par Toulon*.

— Une lettre de Toulon annonce qu'on y a donné l'ordre positif de ne point embarquer de chevaux pour l'expédition projetée. On se contente d'embarquer un nombre considérable de selles & de brides, parce qu'on compte trouver des chevaux au lieu du débarquement.

— Le directoire exécutif vient de prendre un arrêté, d'après lequel les navires sous pavillon américain ne seront plus admis sous aucun prétexte dans les ports militaires de Brest, l'Orient, Rochefort, Toulon & Dunkerque.

— La disgrâce du baron de Thugut ne paroît pas aussi entière qu'on l'a dit : d'abord, parce qu'en quittant la direction des affaires étrangères, l'empereur l'a fait ministre des conférences; puis, c'est encore lui qui a le porte-feuille, & qui est chargé de traiter avec les ministres étrangers, jusqu'au retour de M. de Cobenzel.

On assure que ce dernier s'est rendu à Rastadt, d'après une lettre particulière de Buonaparte qui comptoit alors s'y trouver, & qui l'engageoit à y venir pour prévenir les suites des événemens de Vienne.

Quoique, d'après les dernières lettres de Rastadt, M. de Cobenzel croie devoir attendre le retour du courrier qu'il a expédié à Vienne, il ne montre, dit-on, aucune opposition personnelle à se rendre à Seltz, sur terre française, pour conférer avec l'ex-directeur François (de Neufchâteau), auquel la constitution ne permet pas d'aller à Rastadt.

— Dans la cédule que le roi d'Espagne a fait publier en date du 10 floréal, pour faire transporter tous les émi-

grés, sans exception, aux Canaries, on remarque un passage qui ordonne au commandant de ces isles de dresser un état des terres incultes, pour les donner à défricher aux plus méritans d'entr'eux.

— L'électeur de Bavière a, dit-on, chargé son ministre à Rastadt, de s'informer si l'envoi d'un ministre bavarois à Paris seroit agréable au directoire.

— Les lettres de Vienne annoncent que depuis le départ du général Bernadotte, on a arrêté plusieurs personnes suspectes, & que quelques-unes ont été transportées au-delà des frontières vers la France.

— Le citoyen Garat est arrivé à Naples, le 12 floréal; il a reçu par-tout les grands honneurs militaires, & a été escorté par de nombreux corps de troupes, commandés par des officiers-généraux.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen CREUSÉ-LATOUCHE.

Session du 4 prairial.

Crassous présente à la discussion le projet de résolution relatif à la liquidation des créances sur les émigrés des départemens réunis. Le premier article porte, que cette liquidation est attribuée au liquidateur de la dette des émigrés du département de la Seine.

Cet article a été successivement attaqué par Duchastel-Berthelin, Thiessé, membre du nouveau tiers, & Beytz. Ils ont représenté qu'il n'étoit pas juste de ne pas traiter les citoyens des départemens réunis, comme le reste des français. Pourquoi les obliger à venir faire liquider leurs créances à Paris? quelle lenteur; quelle dépense surtout, cette mesure n'entraînera-t-elle pas pour eux? Il pourra y avoir quelque économie pour l'état; mais cette économie, doit-elle être faite aux dépens de la justice?

On demande d'une part, la question préalable, de l'autre l'ajournement. Après de légers débats, cette dernière proposition est adoptée.

Savary a la parole pour une motion d'ordre. Il expose que la félicité & la tranquillité publique dépendent de ce que le peuple ait de bons magistrats, & des magistrats de son choix. Il importe donc de prononcer au plutôt sur les scissions qu'il y a eu dans les assemblées primaires & communales. L'orateur estime que ces scissions peuvent se monter à huit cents. Le conseil se fera-t-il faire huit cents rapports par huit cents commissions différentes? examinera-t-il huit cents projets de résolution séparés? Six mois ne suffiroient pas au travail. Savary propose donc qu'il soit formé une commission pour chaque département, & que son rapport comprenne toutes les assemblées scissionnaires du département. Et comme tous les procès-verbaux ne sont pas parvenus au corps législatif, l'orateur propose encore qu'il soit fait un message au directoire exécutif pour le charger de les lui faire transmettre.

Hermantès, membre du nouveau tiers, s'élève contre cette proposition. Il ne faut pas, dit-il, examiner en masse les procès-verbaux dont il s'agit. Dans un état libre, rien n'est plus sacré ni plus important que les élections.

Savary répond qu'il ne propose pas un examen en masse, puisqu'il demande une commission par chaque département. Au reste, il faudra dans tous les cas avoir les procès-verbaux; rien n'empêche donc qu'on ne délibère sur le message à faire au directoire exécutif.

Labrouste appuie la proposition du message; mais il

croit qu'il faut seulement en changer l'expression, inviter le directoire, & non pas le charger de faire parvenir les procès-verbaux dont il s'agit; aucun des conseils séparément, ajoute Labrouste, ne peut, je crois, charger le directoire d'une chose quelconque; c'est à la loi seul à imposer des obligations; je pense de plus, qu'avec ces procès-verbaux, vous devez demander les renseignemens parvenus au directoire exécutif, sur les circonstances qui ont accompagné ces scissions.

Les projets que présente Savary, dit Boulay (de la Meurthe), étant fondés sur la conspiration qui a existé, je crois qu'il ne suffit pas de demander les procès-verbaux des assemblées scissionnaires, mais de toutes les assemblées.

Ces propositions n'ont pas de suite.

L'envoi du message est ordonné, & le mot invité substitué au mot chargé.

L'autre proposition de Savary est renvoyé à l'examen d'une commission spéciale.

Gerla fait la troisième lecture du projet de résolution, tendant à abolir l'usage des mot *sieur* & *monsieur* dans les lettres-de-change.

Le conseil ordonne la réimpression & la distribution aux nouveaux membres, de ce projet de résolution.

Pison-du-Galand présente, au nom de la commission de la classification des loix, un projet d'arrêté sur l'ordre à suivre pour la discussion du code civil, il est adopté; le conseil s'occupera successivement de l'état des personnes, des biens & moyens d'acquérir, & des successions.

Crassous, au nom de la commission des finances, présente un projet de résolution sur le message du directoire exécutif, en date du 9 ventôse, relatif à la question de savoir: si les emprunts faits soit à des républicains, soit à des étrangers, avec la condition au profit des prêteurs du privilège & de l'hypothèque spéciale, sur des rentes dues par la nation, peuvent être remboursés avec les mêmes rentes, en conséquence des articles LXVI de la loi du 24 août 1793, & LXXXIII de celle du 24 frimaire dernier. Il est adopté; en voici les articles:

Art. 1^{er}. La disposition de l'article LXVI de la loi du 24 août 1793, & celle de l'article LXXXIII de la loi du 24 frimaire au 6, sont applicables aux débiteurs de tous engagemens, même à l'égard des étrangers, pour sûreté desquels il auroit été donné privilège ou hypothèque spéciale sur des rentes, soit perpétuelles, soit viagères, pourvu que le titre de la créance contienne la stipulation de cette affectation, ou qu'il énonce formellement l'acte qui l'établissait.

II. La disposition de l'article précédent ne préjudicie en rien aux transactions qui auroient pu être faites sur l'acquit de tout ou de partie de ces engagemens; elle ne donne droit à aucune répétition pour les paiemens faits.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen REGNIER.

Séance du 4 prairial.

Librel fait approuver une résolution du 23 floréal, qui établit un septième arrondissement de recette dans le département du Nord.

Rallier résume le rapport qui avoit été fait par Roger-Ducos sur une résolution du 14 floréal, qui fixe les délais pour se pourvoir en cassation contre les jugemens rendus en matière de prises maritimes; il expose que ces délais sont suffisans, pour que le tribunal de cassation puisse

DE L'IMPRIMERIE DU PUBLICISTE, rue des Moineaux, n^o. 423.

se procurer les pièces qui devront éclairer son jugement. Il propose d'approuver cette résolution.

Le conseil l'approuve.

Vernier propose l'approbation d'une résolution du 28 floréal, qui charge le trésor public des dépenses de la commune de Paris.

Il conviendrait que l'égalité veut que cette commune acquitte elle-même ses charges locales, comme tous les autres départemens; mais parmi ces charges, dit-il, il en est qui sont réellement des dépenses du gouvernement. Il faudra en faire la distinction; mais en attendant que cette distinction soit faite, il faut venir provisoirement au secours de la commune de Paris.

Depeyre combat la résolution. Il dit que cette commune n'a point encore remboursé les premières avances qui lui ont été faites; que ce n'est pas lorsque le trésor public ne peut point acquitter les rentes et les pensions, qu'on doit l'obliger à payer les dépenses de la seule commune de la république qui possède de richesses, ou au moins le plus de facilité d'acquitter ses impositions.

Lecouteux répond que toutes les communes de la république auxquelles il a été fait des avances ne les ont pas plus remboursées que celle de Paris; qu'au surplus Paris n'appartient pas seulement à nos Parisiens, mais à toute la république; que cette ville est le siège du gouvernement et de toutes les premières autorités, le centre de toutes les affaires tant publiques que particulières, et que sous ce point de vue il n'y auroit rien de bien choquant à ce que le trésor public supportât une partie de ses dépenses.

Vernier ajoute qu'il est nécessaire de venir au moins provisoirement au secours de Paris, puisqu'on n'a point établi les impositions indirectes qui doivent servir à l'acquit des dépenses locales.

Lacué, sans combattre cet avis, demande pourquoi, depuis plus d'un an qu'il est reconnu qu'il faut des contributions indirectes, le conseil des cinq-cents n'en a point encore établi. On ne peut pas toujours faire porter le fardeau des contributions sur les propriétaires, dit-il, il faut que les habitans des villes en paient aussi une partie sur leurs consommations. Je regrette beaucoup que la constitution ne nous donne pas un moyen de presser le conseil des cinq-cents de nous proposer des contributions indirectes.

Le conseil approuve la résolution.

Sur le rapport de Fontenai, le conseil rejette une résolution du 18 nivôse, qui réunissait la commune de Barbatre à la commune de Noirmoutier, département de la Vendée, attendu que la demande en réunion n'est point signée des habitans et n'a point été soumise à l'avis du directoire exécutif.

Le conseil reçoit et approuve de suite une résolution d'hier, qui porte qu'aucun neutre ne pourra obtenir un jugement définitif, ni main-levée d'une prise, avant d'avoir donné caution solvable.

(Le cours est à-peu-près le même que celui d'hier.)

L'AMI DES FEMMES OU LA PHILOSOPHIE DU BEAU SEXE, à Paris, chez Royez, libraire, rue J. J. Rousseau, n^o. 245. Prix 2 fr.

On trouve chez le même libraire, le TABLEAU ÉLÉMENTAIRE DE BOTANIQUE, suivant le système de LINNÉUS & celui de Tournefort.

VIRGINIE BELLEMONT, par H. Lemaire, roman français, à Paris, chez Louis, libraire, rue Séverin, n^o. 110. Prix 2 fr. & 2 fr. 50 cent, franc de port.

A. FRANÇOIS.